



Signataires : Ana Roch, Skender Salihi, Thierry Cerutti, Jean-Marie Voumard, Gabriela Sonderegger, Arber Jahija, Christian Flury

Date de dépôt : 25 novembre 2024

Proposition de motion **pour une législation visant à protéger les jeunes en âge de** **scolarité des effets néfastes des réseaux sociaux**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié en 2022 une enquête révélant une dégradation préoccupante de la santé psychique de la population, et en particulier des jeunes ;
- que, selon les résultats de cette étude, la proportion de personnes présentant une détresse psychologique moyenne ou élevée est passée de 15% à 18% entre 2017 et 2022, avec un pic alarmant de 22% chez les 15-24 ans,

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer une loi visant à protéger les mineurs en âge de scolarité obligatoire des effets potentiellement néfastes des réseaux sociaux ;
- à mettre en place des mesures spécifiques et adaptées pour renforcer la prévention et l'accès aux soins en matière de santé psychique pour les jeunes ;
- à évaluer les moyens actuellement disponibles pour les adapter à l'ampleur du problème ;
- à étudier la possibilité de restreindre l'accès au smartphone des élèves pendant le temps scolaire ;
- à soumettre un rapport détaillé sur les actions entreprises et leur efficacité dans un délai raisonnable.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Aujourd'hui, les jeunes passent des heures à voir défiler sur les réseaux sociaux des informations, des images, des contenus infinis si absorbants qu'ils font abstraction de la réalité, ce qui les plonge dans un monde virtuel à l'origine d'une problématique qui touche de plus en plus d'entre eux.

Bien que les réseaux sociaux puissent être une source d'information rapide et accessible, ils représentent de plus en plus une échappatoire, entraînant un risque de déstructuration psychologique. Ils poussent chaque adolescent et enfant à la dissociation du monde réel dans lequel il évolue.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a déjà publié une enquête sur l'état de santé de la population en 2022 indiquant que la santé psychique des jeunes est en train de s'écrouler. Selon les résultats de l'étude, la part des personnes avec une détresse psychologique moyenne ou élevée a progressé de 15% à 18% par rapport à 2017 avec un pic à 22% chez les 15-24 ans.

De nouvelles données du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe datant de septembre 2024 révèlent une forte augmentation de l'utilisation problématique des médias sociaux chez les adolescents, ce qui soulève des préoccupations urgentes quant à l'impact des technologies numériques sur la santé mentale et le bien-être des jeunes. Ces résultats sont issus de l'enquête sur le comportement des enfants d'âge scolaire en matière de santé.

Ce rapport définit l'utilisation problématique des médias sociaux comme un modèle de comportement caractérisé par des symptômes semblables à ceux de l'addiction : perte de l'estime de soi, manque de concentration, diminution de la maîtrise de soi, augmentation de l'intolérance et de l'individualisme.

Les directions des écoles sont de plus en plus confrontées à des conflits entre élèves – quand ce n'est pas entre parents et élèves – engendrés sur les réseaux sociaux. Les disputes commencent en ligne et se poursuivent sur le chemin de l'école ou sur les préaux de récréation.

Par ailleurs, plusieurs pays européens et extraeuropéens ont entrepris de légiférer afin de réguler l'accès aux réseaux sociaux par les mineurs.

Un programme de prévention, appuyé par une régulation de l'accès aux réseaux sociaux, apparaît aujourd'hui indispensable.

Cette motion vise à répondre de manière urgente et proactive à une problématique qui touche une part croissante de notre jeunesse, afin de garantir leur bien-être et leur avenir.